

DOSSIER DE PRESSE

Renouvellement du partenariat Académie de Corse - Mémorial de la Shoah

29 septembre 2025

Relations Presse :

Florence Mazziéri-Walker
Conseiller spécial du recteur de Corse
06.13.15.01.09
Florence.mazziéri-walker@ac-corse.fr

Le décret du 3 février 1993 a instauré le 16 juillet comme *journée nationale commémorative des persécutions racistes et antisémites commises sous l'autorité de fait dite gouvernement de l'État Français*.

Le 16 juillet 1995, le Président Jacques Chirac a reconnu la responsabilité du régime de Vichy dans la déportation des Juifs de France.

Depuis lors, un long travail d'histoire et de mémoire s'est poursuivi, porté notamment par l'école républicaine. Ce travail, où la rigueur de l'histoire précède l'acte de mémoire, contribue à la formation citoyenne des élèves, à l'éducation à la fraternité et à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

C'est dans ce cadre que l'Académie de Corse renouvelle aujourd'hui la convention signée en 2019 avec le **Mémorial de la Shoah**, renforçant un partenariat éducatif et mémoriel d'envergure.

1. Histoire et Mémoire : du Mémorial de la Shoah à l'Académie de Corse

Le rôle du Mémorial de la Shoah

- Plus d'1 million de documents (archives, photothèque, bibliothèque).
- Trois lieux symboliques : Monument au Martyr Juif Inconnu, Mur des Noms (76 000 victimes, dont 11 000 enfants), Mur des Justes (3 900 personnes honorées).
- Une mission élargie à d'autres génocides, notamment celui des Tutsis au Rwanda.

En Corse, une histoire singulière

- Dès octobre 1940, Vichy ordonne l'internement des Juifs étrangers. Le préfet Paul Balley et le sous-préfet Rix protègent de nombreux Juifs présents sur l'île.
- Un seul déporté : Ignace Schreter, arrêté en 1942 et déporté à Sobibor en 1943 ;

Comme toutes les autres parties de l'Europe et de la France, la seconde guerre mondiale s'est traduite en Corse par des modalités d'occupation particulières. Mais il y a bien, en Corse une histoire de la persécution des Juifs.

En effet, à partir du 3 octobre 1940, le gouvernement de Vichy demande aux préfets de la zone non occupée d'assigner à résidence les « étrangers de race juive » ou de les interner dans des camps spéciaux. Cette mesure s'applique donc en Corse.

Mais le préfet de la Corse Paul Balley, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires (notamment le sous-préfet Rix) ne répondront pas précisément à la demande, protégeant de fait les juifs présents en Corse. Le seul juif déporté de Corse est un homme d'origine allemande, Ignace Schreter, à l'initiative du secrétaire général de la préfecture et pendant l'absence du préfet Balley. Il est arrêté le 9 septembre 1942 et transféré aux camps de Rivesaltes, Gurs, puis Drancy. C'est de Drancy qu'il est déporté à Sobibor par le convoi 52 du 23 mars 1943. L'histoire d'Ignace Schreter a été reconstituée par les recherches d'un professeur d'Histoire et Géographie de notre académie en 2010.

Des lieux de mémoire insulaires

- Musée de la Résistance Corse (Zonza).
- Nécropole nationale des Tabors marocains (Saint-Florent).
- Le Monument du 2^e Groupe de Tabors Marocains (col de Teghime, 2B)

En Corse, il existe des lieux permettant l'organisation de visites historiques et mémorielles. **La Plaque, apposée sur la mairie d'Asco (2B), rappelle également que si** les Italiens qui occupent la Corse entre novembre 42 et septembre 43 ne procèdent à aucune déportation, l'armée d'occupation italienne pratique bel et bien une politique antisémite par des moyens administratifs, politique notamment concrétisée par le rassemblement de 57 hommes juifs dans ce village entre mai et septembre 1943.

Il y a également en Corse **des lieux symboliques de l'antiracisme**. Ces lieux d'histoire et de mémoire, que nos élèves visitent annuellement, nous rappellent le rôle décisif des tabors venus du Maroc dans la libération de la Corse « premier morceau libéré de la France » selon l'expression de De Gaulle, entre septembre et octobre 1943.

Leur petit nombre ne doit pas occulter que ces lieux contribuent à incarner localement l'histoire de l'occupation, de la déportation, de la libération ; qu'ils contribuent aussi la construction d'une mémoire collective.

Du Mémorial de la Shoah à la Corse, les lieux de mémoire et d'histoire favorisent la compréhension des liens qui unissent **l'individualité des destins à la dimension universelle** de l'histoire, qui relie l'histoire d'un territoire à l'histoire nationale et internationale.

Ces sites, visités chaque année par des élèves, incarnent le lien entre mémoire locale, histoire nationale et histoire universelle.

2. Le partenariat : un appui aux enseignements

La proposition 1 de l'axe 3 du plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, présenté en décembre 2023 par Madame la Ministre prévoit d'« **organiser une visite historique ou mémorielle liée au racisme, l'antisémitisme ou l'antitsiganisme pour chaque élève durant sa scolarité** ».

Des classes de notre académie visitent régulièrement le Mémorial de la Shoah dans le cadre de leurs voyages à Paris. En avril 2025, une classe de lycée du lycée de Balagne a accompli un voyage à Auschwitz

Les programmes scolaires abordent les génocides, le racisme et l'antisémitisme du collège à la terminale. Ces enseignements se déploient tout au long de la scolarité des élèves du Cycle 4 à la classe terminale du tronc commun et des séries technologiques. Ils sont aussi inclus en spécialité HGGSP (histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques).

- Dans ces programmes, le racisme, l'antisémitisme sont abordés à différentes échelles (française, européenne, mondiale) et à travers différents prismes (mémoriel et juridique en particulier).
- Les professeurs de notre académie sont pleinement engagés dans leur mission d'enseignement.

- Depuis 2015, le Mémorial vient, une fois par an, compléter la formation nos professeurs aux questions qui entourent la Shoah, aux renouvellements historiographiques de l'approche des génocides, de l'antisémitisme. Ces temps de formation soutiennent donc ces enseignements et les intervenants comptent parmi les meilleurs spécialistes des questions abordées.

Le partenariat apporte aux enseignants :

- des formations annuelles,
- un soutien didactique,
- l'expertise d'historiens et spécialistes reconnus.
- Un accompagnement à la préparation de visites et de voyages (Article 2, alinéa 4).

Thématiques des formations récentes

- 2017 : Enseigner l'Histoire de la Shoah.
- 2019 : L'usage des documents en classe.
- 2023 : Nouvelle histoire de la Shoah.
- 2024 : Enseigner le génocide rwandais.
- 2025 : Racisme, antisémitisme, complotisme.
- 2026 (prévu) : Survivre, témoigner, juger (1944-1948).

La prochaine formation se tiendra à Corte, en octobre 2025.

3. Des actions concrètes auprès des élèves

Depuis 2017, l'Académie de Corse accueille des **ateliers “hors les murs”** du Mémorial de la Shoah. En 2025 – 2026 les ateliers impliqueront **4 établissements** du grand Ajaccio et du grand Bastia.

Ces ateliers (2h30), animés par les médiateurs du Mémorial, associent histoire, mémoire et citoyenneté et s'inscrivent dans le parcours citoyen des élèves.

Exemples de thématiques abordées :

- Préjugés au quotidien et dans l'histoire.
- La fabrique du complot : hier et aujourd'hui.
- Information et désinformation.
- Femmes en résistance.
- Justice face aux génocides.

Quelques chiffres

- 2019 (Bastia) : 282 élèves.
- 2021 (Sartène) : 206 élèves.
- 2023 (Porto-Vecchio) : 327 élèves.
- 2024 (Calvi) : 117 élèves.
- 2025 (Porto-Vecchio) : 120 élèves.
- 2026 (prévu) : Bastia et Ajaccio.

Le renouvellement du partenariat entre l'Académie de Corse et le Mémorial de la Shoah réaffirme l'engagement collectif contre le racisme et l'antisémitisme.

L'entrée prochaine au Panthéon de **Robert Badinter (2025)** et de **Marc Bloch (2026)**, figures de rigueur et d'engagement, nous rappelle l'importance de l'histoire et de la mémoire dans la formation de nos élèves.

Le partenariat entre l'Académie de Corse et le Mémorial de la Shoah doit continuer à nourrir cette exigence.